

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Saint-Agapit**

L'**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, conformément l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le lundi 4 mai 2026 à 19h00 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure relative :

Une dérogation mineure est demandée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1072, rue du Centenaire sur le lot 3 784 623 du cadastre rénové du Québec. Dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée en cour latérale. La demande vise à autoriser l'aire de stationnement dont l'empiètement devant le mur avant excèdera 30% du mur appartenant à l'unité de logement desservie. Par conséquent, l'empiètement de l'aire de stationnement en façade, déroge à la norme prescrite par l'article 11.2, du règlement de zonage n°251-11-07.

Règlement de zonage	Norme du règlement	Aire de stationnement projetée	Dérogation demandée
251-11-07 – art. 11.2	30%	70%	40%

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal, le conseil statuera sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Agapit, le 20 avril 2026.



Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1072 RUE DU CENTENAIRE

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agait, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 20 avril 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agait, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 20 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois d'avril deux mil vingt-six.

Claude Fortin, Directeur général et greffier-trésorier